



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 JANVIER 2023**

Procès-verbal de la 1^{ère} assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 17 janvier 2023 à 19 h 00, au bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5.

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
M. Raynald Pelletier	Vice-président
M. André Garon	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
M. Mathieu Legrand	Administrateur
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

ABSENCE :

Aucune

INVITÉS :

Aucun

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

- Mme Renée Poulin Secrétaire de soutien
- Mme Alicia Despins Conseillère municipale – District de Vanier-Duberge

Une personne du public assiste à la rencontre.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
17 JANVIER 2023, 19 h 00
Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

- | | | |
|----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |
| 3. | Période de la conseillère municipale | 19 h 10 |
| 4. | Période de questions ou commentaires des citoyens | 19 h 20 |
| 5. | Enjeux de quartier | 19 h 30 |
| | 5.0 – Promotion du projet de sécurité routière - 2022 | |
| | 5.1 – Sondage pour un parc à chiens requis? Et respect de la réglementation | |
| | 5.2 – Résolution pour les espaces verts et la canopée – Re : Collectif Canopée | |
| | 5.3 – Intersection Beaucage et Rousseau (suite) | |
| | 5.4 – Dénivellement du passage sur la rue Laperrière (suite) | |
| | 5.5 – Temps pour traverser piétonnier sur Marie-de-l'Incarnation et Hamel | |
| 6. | Comités | 20 h 15 |
| | 6.1 – Comité-conseil – « Mon environnement, ma santé » (Nicole) | |
| | 6.2 – Table de concertation Vélo (Jean-Noël) | |
| | 6.3 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole) | |
| | 6.4 – Conseils d'établissement de l'École Sans-Frontière (Nicole),
L'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole), l'École secondaire Vanier
(Mahamadou) | |
| | 6.5 – Projet parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe) | |
| | 6.6 – Projet Aînés (Jacynthe) | |
| | 6.7 – Projet Sécurité routière pour 2023 (Nicole et Jean-Noël) | |
| | 6.8 – Vanier 2040 (Nicole) | |
| | 6.9 – Maison de quartier (suivi) | |
| 7. | Fonctionnement | 20 h 45 |
| | 7.0 – Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2022 et suivi | |
| | 7.1 – Correspondance. | |
| | 7.2 – Trésorerie. | |
| | 7.3 – Paiement des services de secrétariat et résolution pour engager les frais –
2023 | |
| | 7.4 – AGA 2023 | |
| | 7.4.1 – Lieu et date. | |
| | 7.4.2 - Emplacement | |
| 8. | Varia | |
| 9. | Levée de l'assemblée | 21 h 00 |

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne et dans la salle.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la modification suivante à l'ordre du jour :

Point no 5.6 – Page Facebook du Conseil de quartier de Vanier.

Point no 5.7 – Résolution sur l'intersection Hamel et Marie-de-l'Incarnation.

Point no 5.8 – Actions climatiques

Point no 7.4.3 – Présentation du projet sur le parc Christ-Roi.

Point no 8 – Planification de deux rencontres en comité plénier.

- Fonctionnement des Conseils de quartier – Échéance au 1^{er} mars 2023.
- Rues conviviales.

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3 PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Pour faire suite à la demande M. Garon, Mme Alicia Despins fera une nouvelle vérification sur la structure blanche avec des tuyaux au coin de la rue Soumande et du Boul. W.-Hamel.

A la fin de l'assemblée, il a été précisé qu'il s'agit d'installations de gestion de l'eau de la firme Techno-Rem.

Mme Alicia Despins informe les administrateurs qu'un concours de châteaux de neige aura lieu et demande si le Conseil de quartier désire y participer avec les écoles et les familles. Les résultats ont été très bons l'an passé.

Mme Laveau mentionne qu'elle enverra le courriel aux écoles. A la demande de Mme Catherine Raymond, cette information pourra aussi être diffusée au domaine du parc Savard et à Place de la Rive.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

Aucun commentaire.

5. ENJEUX DE QUARTIER

5.0 – Promotion du projet de sécurité routière - 2022.

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu des commentaires de l'École Notre-Dame du Canada. Les élèves ont grandement apprécié les capsules sur la sécurité routière.

En ce qui concerne les statistiques sur les visites, 1,525 vues sur les capsules; 25 partages à ce jour.

5.1 – Sondage pour un parc à chiens requis? Et respect de la réglementation

À la suite des discussions lors de la dernière assemblée, Mme Laveau mentionne qu'elle se rendra sur le terrain des deux écoles pour voir le type de pancartes qui y sont installées. S'agit-il de pancartes officielles? S'agit-il de pancartes réglementaires ou pas? Ce point est à vérifier.

Comme il s'agit de terrains privés (non municipaux), est-il possible de demander une surveillance policière éventuelle pour les gens qui se promènent dans le parc des écoles?

Mme Despins mentionne qu'il y a une escouade qui s'occupe des chiens, et de la gestion animalière. Le rôle de l'escouade est d'effectuer de la prévention et de la sensibilisation. Elle opère davantage l'été, car il y a plus de plaintes de la part des citoyens. Dans les parcs à chiens, l'escouade sensibilise les gens à ramasser les déjections de leurs animaux.

Mme Laveau demande si l'escouade pourrait opérer sur les terrains de la Commission scolaire. Mme Despins précise que ce serait au Centre des services scolaires d'appeler au 311, le mentionner et le consigner.

Mme Laveau rappelle que les deux écoles éprouvent des problèmes de salubrité sur leur terrain. Ce sujet est à suivre concernant les parcs canins.

5.2 – Résolution pour les espaces verts et la canopée – Re : Collectif canopée

M. Jean-Noël Ouisse fait la lecture de la résolution présentée pour adoption.

23-CA-001

- Le Conseil de Quartier de Vanier accueille favorablement la volonté de la Ville de Québec d'augmenter de façon considérable la canopée, d'autant plus que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier.
- Cependant, la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec est loin d'être atteinte. Le taux de canopée était de 14% en 2021 et la cible est de 25% pour 2025.
- Il existe pourtant un fort potentiel de déminéralisation : d'une part, dans le Vieux-Vanier du fait des larges rues, et d'autre part, dans les grandes zones industrielles, institutionnelles et commerciales. Les terrains privés représentent 75% du territoire.
- Nous savons de plus que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains. La transformation du Boulevard Wilfrid-Hamel devra en être un exemple.
- Sachant par ailleurs qu'il existe un certain nombre de terrains vacants inexploités de grandes dimensions appartenant, entre autres, à la société d'état Hydro-Québec, et qu'ils sont fauchés à quelques reprises pendant l'année, ce qui ne permet pas aux arbres de pousser.
- Sachant que le Collectif Canopée sera responsable de la plantation de 2000 arbres et 250 arbustes sur les terrains non municipaux et l'entretien pour l'année 2023 dans la Ville.

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

- Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixée dans sa Vision de l'arbre 2015-2025 et tout particulièrement pour le quartier de Vanier;
- Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et à l'Arrondissement Des Rivières de discuter avec la société d'état Hydro-Québec afin qu'une entente permette la plantation d'arbres et la création de jardins sur ses nombreux terrains inexploités;
- Que la Ville de Québec continue de subventionner les projets de déminéralisation.

ADOPTÉ

Il est mentionné que le Collectif canopée ne subventionne pas la déminéralisation, car il s'agit de projet qui requiert des sommes d'argent importantes. Mme Despins mentionne que la Ville de Québec en effectue la gestion. Par conséquent, il est suggéré que la Ville en fasse la promotion par le biais d'une publication dans le Journal.

5.3 – Intersection Beaucage et Rousseau (suite)

Mme Laveau fait la lecture de la résolution proposée pour adoption. Les administrateurs y apportent des commentaires et des modifications. Mme Despins mentionne que le Tome 5 du ministère des Transports doit être respectée ainsi que les normes applicables. Cette intersection est située à proximité de l'École Sans-Frontières et près du dépanneur Vidéo Eclair qui est présentement fermé.

23-CA-002

- Considérant que l'intersection Rousseau et Beaucage est assez achalandée tant par les véhicules automobiles que par des piétons de tous âges et toutes grandeurs;
- Considérant que ce lieu est situé à proximité de l'École Sans Frontière et de l'École Boudreau;
- Considérant qu'il y a un problème de « visibilité » à cette intersection, pour tous ceux qui tentent de traverser Beaucage sur la rue Rousseau, étant donné la pente existante à cette intersection (il suffit de se positionner avant le 100 rue Beaucage et de regarder vers l'ouest : impossibilité de voir un véhicule automobile allant vers l'est);

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE,

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec d'évaluer cette intersection afin que les piétons, tant les adultes que les enfants, se sentent en sécurité lorsqu'ils ont à la traverser et de nous en rendre compte, dans un délai raisonnable;
- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec d'évaluer la pertinence d'installer 4 panneaux d'arrêts.

ADOPTÉ.

5.4 – Déneigement du passage sur la rue Laperrière (suite)

Mme Laveau mentionne que des développements sont survenus récemment. À la suite d'un échange de courriels avec M. Pierre-Luc Lachance, M. Jean-Noël Ouisse a demandé pourquoi une portion de trottoir sur la rue Soumande est déneigée, alors que cette portion de trottoir est inutile. Il suggère de cesser le déneigement de ces 120 mètres de trottoir et de le remplacer par autre chose. Aucun développement n'a été reçu à ce jour.

Mme Despins mentionne qu'elle a fait une intervention au Conseil de Ville. Elle considère qu'il s'agit d'un enjeu équitable. Elle pourrait apporter des arguments pertinents, car dans la politique, il y a déneigement sur les rues menant à des lieux d'intérêt. On considère donc que la rue Soumande représente un lieu d'intérêt.

M. Pierre-Luc Lachance souhaite rencontrer tous les conseils de quartier. Alors, il serait opportun de réunir des exemples pour discuter déneigement. Nous en sommes à deux ou trois ans de la politique de la viabilité hivernale et des changements pourraient y être apportés. Le chemin Napoléon-Grondin – ou le sentier de l'aqueduc - est un exemple de sujet qui pourrait être discuté.

Concernant les opérations d'enlèvement de la neige le samedi, Mme Alicia Despins mentionne que de l'argent a souvent été ajouté pour le déneigement et les opérations le samedi amènent des coûts importants en temps supplémentaire, nuisant à la conciliation travail-famille. Ce sujet pourrait être discuté avec M. Lachance.

Il serait également important de consulter la population pour définir les endroits qui pourraient être pertinents. Il y a également les plaintes concernant les andins. La page Facebook du Conseil de quartier sera mise à contribution afin de procéder à la consultation des citoyens à ce sujet. M. Jean-Noël Ouisse procédera à la mise en place de la consultation.

5.5 – Temps de traverse piétonnier sur Marie-de-l'Incarnation et Boul. W.-Hamel

M. Raynald Pelletier fait la lecture de la résolution.

23-CA-003

Demande pour augmenter le temps de traverse aux 4 intersections suivantes sur le Boul. W.-Hamel :

- Boul. W.-Hamel - Boul. Pierre-Bertrand.
 - Boul. W.-Hamel - Av. Marie-de-l'Incarnation.
 - Boul. W.-Hamel - rue Mgr. Plessis.
 - Boul. W.-Hamel – rues Soumande et Bourdages
-
- Considérant que la population de la Ville de Québec est de plus en plus vieillissante et parfois/souvent en perte d'autonomie ou à mobilité réduite;
 - Considérant que la traverse piétonne à l'intersection Hamel / Pierre-Bertrand est très utilisée par la population avoisinante pour l'accès aux services de base (Pharmacie et Alimentation) et à proximité de l'Hôpital Christ-Roi;
 - Considérant que la traverse piétonne à l'intersection Hamel / Marie-de-l'Incarnation, située près du grand HLM Place De La Rive, représente un croisement stratégique important pour l'accès à d'importants commerces et restaurants;

- Considérant que la traverse piétonne à l'intersection Hamel / Mgr Plessis est très utilisée pour l'accès au Centre commercial FDL et au centre de réadaptation IRDPQ;
- Considérant qu'il y a beaucoup de personnes qui utilisent ces quatre traverses piétonnières ceinturant le Vieux-Vanier et qu'elles souhaitent pouvoir le faire d'une manière sécuritaire;
- Considérant qu'un temps de 40 sec. serait idéal selon le principe de la protection des plus vulnérables;

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- Hausser le temps de traverse pour ces quatre intersections, d'en évaluer leur pertinence et de nous fournir des explications en cas de refus.

ADOPTÉ.

La discussion se conclut en mentionnant qu'il s'agit de la protection des personnes les plus vulnérables. On a le choix entre le temps de traverse ou des ilots de refuge.

5.6 – Page Facebook

M. Mathieu Legrand nous a transmis un courriel qui mettait en lien un article du journal « Le Devoir » que les gens de la Ruche Vanier ont écrit concernant le quartier de Vanier, intitulé « Au secours d'un quartier oublié ». Il considère que ce serait une bonne idée de le diffuser. M. Mahamadou Sissoko s'occupera de déposer l'article sur notre page Facebook. Il est également suggéré de faire de la promotion sur Facebook et de partager l'article.

À la suite d'une discussion avec M. Mahamadou Sissoko à ce sujet, Mme Laveau demande aux administrateurs quelle serait la politique de diffusion du Conseil de quartier de Vanier. Ceux-ci s'engagent à réfléchir sur l'élaboration de cette politique.

Compte tenu que 1,525 personnes ont vu nos capsules sur la sécurité routière éd 2022, Mme Laveau demande s'il est nécessaire d'engager une dépense de 50.00 \$ pour faire une promotion plus active afin d'augmenter le nombre de visionnements.

M. Mahamadou Sissoko mentionne que Facebook est de moins en moins utilisé par les jeunes. Les réseaux sociaux Tik-Tok et Instagram les rejoignent davantage.

Les administrateurs seraient en faveur de cette promotion, car elle attirera l'attention de plus de gens, en plus d'inciter la présence des citoyens au Conseil de quartier. Un montant de 30.00 \$ en promotion sur Facebook peut attirer jusqu'à 1,000 personnes de plus. Il est possible de cibler la clientèle par code postal. Les administrateurs feront donc la demande auprès de Facebook.

M. Jean-Noël Ouisse demande quelle serait la période idéale de diffusion. Bien qu'il soit difficile pour le moment de définir un moment précis, Mme Laveau mentionne qu'il serait adéquat d'exploiter davantage notre page Facebook et une politique de diffusion pourrait être élaborée pour la prochaine assemblée. Mme Laveau demande si un administrateur serait prêt à travailler sur cette politique.

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'il est important d'utiliser un texte plus neutre. Il est également possible de demander des conseils à la Participation citoyenne, bien que la

Ville se montre plus conservatrice pour des événements de ce genre. M. Jean-Noël Ouisse préparera un texte sur ce sujet.

5.7 – Intersection boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Marie-de-l'Incarnation

M. Mathieu Legrand fait la lecture de l'article dont il est question et des discussions s'en suivent entre les administrateurs.

23-CA-004

- Considérant que la coroner, Me Sophie Régnière, a jugé que la dangerosité de l'intersection Marie-de-l'Incarnation/Wilfrid-Hamel a eu une incidence sur le décès d'une personne en juillet 2022;
- Considérant que le Conseil de quartier de Vanier a demandé à plusieurs reprises et depuis plusieurs années un réaménagement de ce secteur :
 - Mémoire sur le PPU Hamel-Laurentien juin 2022, page 12;
 - Mémoire sur le PPU, mai 2019, recommandations nos 7, 8 et 9;
 - Lettre du CQV à la Ville datée du 13 décembre 2010 ainsi que le rapport annuel 2010, page 8;
 - Procès-verbal du CQ Vanier du 19 décembre 2006, page 3 et le rapport annuel 2006, point 3.3;)
- Considérant que le boulevard Wilfrid-Hamel est l'une des voies routières les plus accidentogènes de la Ville de Québec (Stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec, 2020-2024);
- Considérant que le feu de circulation ajouté au niveau de l'avenue Turcotte et Hamel ne sera pas suffisant pour assurer la sécurité des piétons.nes et des personnes à mobilité réduite;
- Considérant que la Ville de Québec a fait de la sécurité routière une priorité;

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande, une nouvelle fois, à la Ville de Québec de faire du réaménagement de ce secteur une priorité absolue et de régler la situation au plus vite, sans attendre la réalisation complète du PPU Wilfrid-Hamel-Laurentien.

ADOPTÉ.

5.8 – Actions climatiques

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu un courriel de la part de Mme Alexandra Mauger qui l'informe de la décision de la Direction de la santé publique du CIUSSS – Capitale Nationale de créer un ou des comités sur les actions climatiques, la santé et l'équité.

Les Conseils de quartier sont invités à une rencontre prévue le 7 février 2023, 13 h 00 à 16 h 00. Mme Laveau est intéressée à assister à la première rencontre, mais elle ne veut pas s'impliquer davantage.

Les sujets traités seront les suivants :

- Portrait de la vulnérabilité de la Capitale nationale face aux changements climatiques.
- Conception de lutte intégrée aux changements climatiques.

M. Mathieu Legrand mentionne que La Ruche Vanier assistera aux réunions.

6. COMITÉS

6.0 – Comité-conseil « Mon environnement, ma santé » (Nicole)

Mme Laveau mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 18 janvier 2023, à 12 h 00, et trois autres réunions suivront, soit le 31 janvier, le 17 février et le 2 mars 2023.

Elle souhaiterait avoir une présentation à l'assemblée du Conseil de quartier en mai ou juin 2023.

6.1 – Table de concertation Vélo (Jean-Noël)

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée.

6.2 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole)

Mme Laveau mentionne qu'une réunion est prévue le 26 janvier 2023.

6.3 – Conseils d'établissements – École Sans-Frontière, École Notre-Dame-du-Canada, École secondaire Vanier

Mme Laveau mentionne qu'une rencontre aura lieu à l'École Sans-Frontière le 6 février 2023.

6.4 – Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe)

Mme Jacynthe Fortin mentionne que le Comité de projet planifie une rencontre pour la fin du mois de mars, afin de laisser le temps à Samuel Charlebois de peaufiner le plan de financement.

6.5 – Projet Aînés et demande d'un projet d'initiative (Jacynthe)

Concernant ce projet, Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'une rencontre se tiendra cette semaine, soit jeudi, le 19 janvier 2023.

6.6 – Projet Sécurité routière – Année 2023

Mme Laveau précise qu'un projet de sécurité routière pour 2023 sera évalué au cours de l'année 2023. Les administrateurs pourront commencer à y travailler et faire une certaine démarche de recherche afin que le Conseil de quartier soit prêt lorsque la confirmation sera obtenue. Une rencontre sera planifiée à la fin de février sur ce sujet.

6.7 – Vanier 2040 (Nicole)

Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas de rencontre pour le moment.

6.8 – Maison de quartier (suivi)

Aucun développement n'est survenu depuis la dernière assemblée.

7. FONCTIONNEMENT

7.0 – Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2022 et suivi

23-CA-005

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2022 tel que modifié.

ADOPTÉ

7.1 – Correspondance

Mme Laveau mentionne avoir reçu une demande de Mme Audrey-Anne Brouillette-Dumouchel, étudiante en travail social, à l'AQAT-Trois-Rivières, assistante en recherche pour un projet en lien avec la Ruche Vanier. Elle désirait obtenir des données à jour sur le portrait du quartier de Vanier.

Mme Catherine Raymond précise qu'elle a reçu la même demande. Elle a dirigé Mme Brouillette-Dumouchel vers le portrait de la Ville. Elle a aussi transmis le portrait de défavorisation matérielle et sociale. Il s'agit du projet de recherche avec la Ruche Vanier.

Au niveau du CIUSSS-Capitale-Nationale, un rapport synthèse du portrait de Vanier a été dressé à partir des données 2021 de Statistiques Canada. Le Conseil de quartier de Vanier en a fait une partie récemment, mais celle-ci concernait seulement les aînés. En 2014, la Table de quartier a brossé un portrait auquel M. François Labbé avait participé. La Ville de Québec a aussi dressé des portraits de chaque quartier.

Une demande a été reçue de M. Pierre-Marc Doucet concernant le chemin Napoléon-Grondin et les odeurs de la compagnie White Birch. Il se plaint qu'il y a des odeurs. On ne peut rien y faire, car cela dépend de la direction des vents.

Il a également soumis une idée intéressante qui consiste à faire le déneigement ou le damage du chemin Napoléon-Grondin. Mme Despins précise que c'est un excellent exemple à conserver pour la rencontre avec M. Pierre-Luc Lachance.

M. Mahamadou Sissoko a demandé une lettre de référence au Conseil de quartier de Vanier dans le cadre d'une demande de bourse pour des études en vue d'une certification comme administrateur de grandes sociétés à la faculté d'administration de l'Université Laval, Collège des administrateurs de sociétés. Mme Laveau a rédigé une lettre de référence.

7.2 – Trésorerie

M. Mahamadou Sissoko mentionne qu'un chèque de 1,900.00 \$ vient d'être reçu. Il s'agit de la subvention pour le Conseil de quartier de Vanier pour 2023. Ce montant tient compte de la révision du montant de la subvention annuelle.

Au 17 janvier 2023, le solde bancaire est de 623.13 \$.

7.3 – Paiement des services de secrétariat et résolution pour engager les frais de 2023.

23-CA-006

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'engager la dépense pour les services de secrétariat pour l'année 2023 au montant de \$95.00 par séance.

ADOPTÉ

23-CA-007

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 17 janvier 2023 au montant de 95.00 \$.

ADOPTÉ

7.4 – Assemblée générale annuelle (AGA) 2023

L'assemblée générale annuelle aura lieu le lundi, 17 avril 2023, à 19 h 00, au Bureau d'arrondissement des Rivières, sur la rue Chabot. Mme Laveau a fait une demande auprès de M. Samuel Charlebois pour une présentation du projet au Parc Christ-Roi qui se tiendra après l'assemblée générale. Lorsque la confirmation aura été obtenue, nous pourrons en faire la promotion sur quelques sites Facebook.

Résolution pour la présidence d'élections

23-CA-008

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Mme Alexandra Mauger comme présidente d'élection lors de l'AGA du 17 avril 2023.

ADOPTÉ

Mme Mauger accepte le rôle de présidente d'élections.

7.5 – Changement d'une date pour l'assemblée régulière de mars 2023.

Pour l'assemblée prévue pour le mois de mars, Mme Mauger a un conflit d'horaire. Elle propose les dates du jeudi, 23 ou lundi, 27 mars 2023.

23-CA-009

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de changer l'assemblée régulière du 20 mars pour le 27 mars 2023.

ADOPTÉ

Les dates des prochaines assemblées régulières du Conseil de quartier de Vanier révisées sont :

- Lundi, le 20 février 2023 – Assemblée régulière.
- Mardi, le 14 mars 2023 – Assemblée spéciale avec demande d'opinion.
- Lundi, le 27 mars 2023 – Assemblée régulière.
- Lundi, le 17 avril 2023 – Assemblée générale annuelle.
- Lundi, le 15 mai 2023 – Assemblée régulière.

- Lundi, le 19 juin 2023 – Assemblée régulière.

Le 14 mars, Mme Mauger mentionne qu'une assemblée spéciale publique de consultation aura lieu concernant le Parc Beaucage, ainsi qu'une demande d'opinion et un atelier d'échange.

8. DIVERS

8.1 – Planification de comités pléniers.

Concernant le fonctionnement et les pratiques des conseils de quartier, Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu un courriel comportant cinq questions. Les documents servant d'inspiration pour la réflexion ont été remis aux administrateurs. Il a été convenu que ce comité se tiendra le jeudi, 2 février 2023, à 19 h 00 au Centre Jean-Paul-Nolin.

Concernant la présentation sur les rues conviviales prévue en mars 2023, Mme Mauger mentionne qu'il reste du travail à faire. Elle fera la vérification avec la personne responsable de ce dossier pour connaître la date de cette présentation.

Mme Laveau a terminé le rapport annuel qui pourra être adopté à l'assemblée régulière de février ou mars 2023, accompagné des états financiers.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 21 h 00.

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire